

"(b) As to the purchase of the supplies within the country for use elsewhere."

The Netherlands representative felt that the wording of the Australian amendment left the way open to the provision of a large staff. She asked whether the Australian representative would agree to amendments designed to ensure the greater precision which the Fifth Committee would require.

She would formally propose the insertion of the word "small" before the word "staff" in paragraph 4 of the Australian amendment. The Netherlands delegation was of the opinion that a staff of ten to twelve persons and an annual budget of from 60,000 to 75,000 dollars would be adequate.

She asked the Australian representative to give a more precise definition of the word "assist" in paragraph 4 (a) of his amendment. Did it imply only advice, or did it also imply financial aid? A greater use of the United Nations Secretariat and of non-governmental organizations was indicated; she would therefore formally propose the insertion of the phrase "in co-operation with specialized agencies" after the word "assist".

She would further propose the deletion of paragraph 5 of the Australian amendment; an advisory committee was unnecessary since a committee of seven was already operating successfully in the same field.

The meeting rose at 11.20 p.m.

## HUNDRED AND SEVENTY-FIRST MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 3 December 1948, at 10.50 a.m.*

*Chairman:* Mr. Charles MALIK (Lebanon).

### 101. Extension during 1949 of the United Nations Appeal for Children and amendment of the relevant resolution adopted by the Economic and Social Council (continued)

Mr. CHAPDELAINE (Canada) said that as a sponsor of the joint draft resolution (A/C.3/369), he would be prepared to accept the New Zealand amendment.

He requested the representative of the Secretary-General to comment on the various proposals which had been made.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) felt that the policy and form of the organization which undertook the United Nations Appeal for Children should be studied and decided upon by the Economic and Social Council. He had therefore submitted an amendment (A/C.3/394) to the Australian amendment (A/C.3/388/Rev.1) to the effect that the fourth paragraph of the United Kingdom draft resolution (A/C.3/391) should be substi-

"b) En ce qui concerne l'achat, dans ces pays, de fournitures destinées à être utilisées ailleurs."

La représentante des Pays-Bas estime que l'amendement de l'Australie, dans sa rédaction actuelle, laisse la possibilité d'employer un personnel important. Elle demande donc au représentant de l'Australie d'accepter des amendements tendant à obtenir une précision plus grande, pour répondre aux désirs de la Cinquième Commission.

Elle propose formellement d'insérer, au paragraphe 4 de l'amendement de l'Australie, le mot "restreint" après le mot "personnel". La délégation des Pays-Bas estime qu'un personnel de dix à douze personnes et un budget annuel de 60.000 à 75.000 dollars seraient suffisants.

Mlle Klompé demande au représentant de l'Australie de donner du mot "aider", qui figure en tête de l'alinéa a du paragraphe 4 de son amendement une définition plus précise. Ce mot implique-t-il des avis seulement ou également une aide financière? Elle voudrait que l'on ait davantage recours au Secrétariat des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales; aussi propose-t-elle d'insérer après le mot "aider" les mots "en coopération avec les institutions spécialisées".

Mlle Klompé propose également de supprimer le paragraphe 5 de l'amendement de l'Australie. Elle juge, en effet, superflue la création d'une commission consultative, étant donné qu'une commission de sept membres accomplit déjà avec succès les fonctions qu'on propose de confier à l'organe envisagé.

La séance est levée à 11 h. 20.

## CENT SOIXANTE ET ONZIÈME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 3 décembre 1948, à 10 h. 50.*

*Président:* M. Charles MALIK (Liban).

### 101. Prolongation pendant l'année 1949 de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance et modification de la résolution adoptée par le Conseil économique et social à ce sujet (suite)

M. CHAPDELAINE (Canada) se déclare prêt, en tant que l'un des auteurs du projet de résolution commun (A/C.3/369), à accepter l'amendement proposé par la Nouvelle-Zélande.

Il prie le représentant du Secrétaire général de vouloir bien présenter des commentaires sur les diverses propositions qui ont été faites.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime que c'est au Conseil économique et social qu'il revient d'examiner et de déterminer quelle sera la politique et la forme de l'organisation qui mettra en œuvre l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance. C'est pourquoi il a présenté un amendement (A/C.3/394) à l'amendement de l'Australie (A/C.3/388/Rev.1), en vue de remplacer le paragraphe 3 de l'amendement de l'Australie par

tuted for paragraph 3 of the Australian amendment.

Mr. WATT (Australia) disagreed with those representatives who had stated (170th meeting) that the implementation of the Australian amendment would involve considerably greater expenditure than was desirable. His delegation did not think that it would be necessary to spend a larger sum than during the previous year.

He proceeded to explain the purpose of the Australian amendments to the joint draft resolution.

The amendment to the second paragraph of the preamble was designed to make it clear that UNAC applied to children throughout the world. As had been pointed out by the Indian representative (170th meeting), the Appeal should have a universal character.

The third paragraph of the preamble should be deleted. Since there seemed to be general agreement that UNAC should be continued and since contributions had greatly increased since the Economic and Social Council had adopted its resolution 162 (VII), it seemed inappropriate to express approval of a resolution which set a date for the termination of the activities of UNAC.

Paragraph 1 of the draft resolution should be replaced by a new text making express provision for the continuation of the Appeal. Such provision, incidentally, was insufficiently emphasized in the United Kingdom draft resolution.

A reference to Governments and non-governmental organizations should be inserted in paragraph 2. The part which could be played by the latter, in particular, had not been adequately stressed.

The suggestion that the word "primarily" should be inserted in paragraph 3 was made in an attempt to meet the views both of those delegations that felt that all the proceeds of the Appeal should be remitted to UNICEF and of those that felt that other organizations should also benefit from the funds collected. The World Health Organization and UNESCO, for example, were doing good work and there seemed no reason why they should be debarred from sharing in the proceeds of the Appeal.

The Australian representative could not agree that control of UNAC should be placed in the hands of UNICEF. The latter body was carrying out its task successfully, but worked only in certain limited and specialized fields. There was therefore no reason to suppose that it would prove particularly efficient in the important function of raising funds. It was true that it was represented in several different countries, but usually in recipient and not in contributing countries. Furthermore, as the Belgian representative had pointed out (170th meeting), there were psychological factors which must be taken into account. Mr. Watt felt that the psychological effect of placing the Appeal under the control of a subordinate body of UNICEF should not be overlooked. Governments would undoubtedly have the uncomfortable impression that they were contributing twice to the same cause.

le quatrième paragraphe du projet de résolution du Royaume-Uni (A/C.3/391).

M. WATT (Australie) ne partage pas l'avis de ceux des représentants qui ont déclaré (170<sup>ème</sup> séance) que la mise en œuvre de l'amendement de l'Australie entraînerait des dépenses beaucoup plus importantes qu'il n'est souhaitable. La délégation de l'Australie ne croit pas qu'il soit nécessaire de consacrer à l'Appel une somme plus importante que celle qui a été dépensée l'année précédente.

M. Watt expose ensuite le but de l'amendement de l'Australie au projet de résolution commun.

Il est proposé d'amender le deuxième paragraphe du préambule, de manière à bien spécifier que l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance concerne les enfants du monde entier. Comme l'a fait remarquer la représentante de l'Inde (170<sup>ème</sup> séance), il importe que cet Appel présente un caractère universel.

Il est également proposé de supprimer le troisième paragraphe du préambule, parce que tout le monde semble être d'accord pour reconnaître la nécessité de prolonger l'Appel et aussi parce que les dons ont fortement augmenté depuis que le Conseil économique et social a adopté sa résolution 162 (VII); il ne semble donc pas indiqué de prendre acte, en l'approuvant, d'une résolution qui fixe une date pour la cessation des travaux de l'Appel.

Le paragraphe premier du projet de résolution devrait être remplacé par un nouveau texte prévoyant expressément la prolongation de l'Appel. Ce point n'est pas mis suffisamment en relief dans le projet de résolution du Royaume-Uni.

Il conviendrait également de faire mention, au paragraphe 2, des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le rôle que peuvent jouer ces dernières, notamment, n'a pas été suffisamment mis en relief.

La proposition tendant à insérer au paragraphe 3 le mot "essentiellement" vise à satisfaire à la fois les délégations qui estiment que tous les fonds recueillis doivent être attribués au FISE et aussi celles qui pensent que d'autres organisations doivent également bénéficier du produit des collectes. L'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO, par exemple, font de l'excellent travail et aucune raison ne semble devoir s'opposer à ce qu'elles reçoivent leur part des fonds recueillis par l'Appel.

M. Watt ne peut admettre que l'Appel soit placé sous le contrôle du FISE. Certes, le FISE s'acquitte avec bonheur de sa tâche, mais ne travaille que dans certains domaines limités et spécialisés. Il n'y a pas de raison de supposer, par exemple, qu'il se révèlera particulièrement apte à recueillir de l'argent, ce qui constitue une importante fonction. Il est vrai que le FISE est représenté dans plusieurs pays, mais ce sont généralement des pays bénéficiaires et non des pays donateurs. En outre, comme l'a souligné le représentant de la Belgique (170<sup>ème</sup> séance) il y a des facteurs psychologiques qui doivent être pris en considération; il ne faut pas négliger l'effet psychologique que produirait la mise de l'Appel sous le contrôle d'un organe subsidiaire du Fonds international de secours à l'enfance. Les gouvernements ne manqueraient pas d'éprouver l'impression désagréable qu'ils contribuent deux fois à une même cause.

It was particularly necessary to stimulate the enthusiasm of the voluntary organizations. In Mr. Watt's opinion, there would be a danger not only that the various national committees would have to be rearranged, but that contributions would diminish and gradually disappear. It had been suggested that the placing of control in the hands of UNICEF would mean a reduction of costs. The fact was, however, that the change in the form of the Appeal might discourage the voluntary organizations from co-operating and might result in a reduction in the amount of contributions.

It was proposed in the Australian amendment that the Secretary-General should provide the necessary staff and that an advisory committee of eleven members should be appointed by the General Assembly. The United Kingdom and Chilean representatives felt that the Economic and Social Council should be the body responsible for the general policy and administration of UNAC. Mr. Watt contended that the Council had too limited a membership to be the responsible authority. UNAC would have universal application and the General Assembly should therefore be the body responsible for its success. Furthermore, the Council could not be regarded as a body which had plenty of time to spare. It would be much wiser for the Assembly to decide the basic questions and then to leave the task of generally guiding the Appeal to the committee of eleven.

The Netherlands representative had suggested the insertion, in paragraph 4 of the amendment, of the word "small" before the word "staff" (170th meeting). Mr. Watt thought it would be wiser to leave that question open until the Fifth Committee had taken a decision on the financial aspect of the matter. He hoped, moreover, that the Netherlands representative would withdraw her proposal for the deletion of paragraph 5, as the adoption of that proposal would leave UNAC without any controlling authority.

He understood the difficulties motivating the Norwegian amendment (A/C.3/390), an amendment which had been supported by the representative of India (170th meeting), but felt that some guidance should be provided regarding the use of the proceeds of the Appeal. If the Norwegian amendment were adopted as it stood, it would be possible for an international organization to collect funds no part of which would be devoted to international purposes.

A basic question for the Committee to decide was whether UNICEF or an advisory committee of the Assembly should have responsibility for UNAC. Mr. Watt felt that control by UNICEF would not be a satisfactory solution because of the effect it would have on the co-operation of voluntary agencies. A second question was whether or not all funds collected should be handed over to UNICEF. On that point he felt strongly that the World Health Organization, UNESCO and the appropriate voluntary agencies should also share in the proceeds of the Appeal. A third question to be decided was whether the advisory committee—if it were decided to establish such a body—should be a committee of the

Il importe, tout particulièrement, de stimuler l'enthousiasme des organisations bénévoles. Le représentant de l'Australie estime qu'on risque non seulement d'être dans l'obligation de réorganiser les différents comités nationaux, mais encore de voir diminuer et disparaître peu à peu les contributions. En plaçant l'Appel sous le contrôle du FISE, les frais, a-t-on dit, se trouveraient réduits. Mais, en fait, une modification de la forme de l'Appel découragerait peut-être les organisations bénévoles et entraînerait peut-être une diminution des contributions.

L'amendement de l'Australie propose que le Secrétaire général fournit le personnel nécessaire et qu'une commission consultative de onze membres soit nommée par l'Assemblée générale. Les représentants du Royaume-Uni et du Chili ont exprimé l'avis que le Conseil économique et social doit être l'organe responsable de la politique générale et de l'administration de l'Appel. M. Watt estime que le Conseil comprend un nombre trop restreint de membres pour devenir l'autorité responsable. L'Appel doit avoir un champ d'action universel; c'est donc à l'Assemblée générale que doit incomber la responsabilité de son succès. De plus, le Conseil ne peut être considéré comme un organe disposant de beaucoup de temps. Il serait donc beaucoup plus sage de laisser à l'Assemblée le soin de prendre les décisions essentielles et de confier à la commission des onze l'administration générale de l'Appel.

La représentante des Pays-Bas a proposé d'insérer le mot "restreint" après le mot "personnel" au paragraphe 4 de l'amendement de l'Australie (170<sup>e</sup> séance). Il vaudrait mieux ne rien décider à ce sujet, avant que la Cinquième Commission ait pris une décision sur l'aspect financier de la question. M. Watt espère que la représentante des Pays-Bas retirera sa proposition tendant à supprimer le paragraphe 5 de l'amendement de l'Australie, ce qui priverait l'Appel de tout organisme de contrôle.

Tout en comprenant parfaitement les difficultés qui ont amené la Norvège à présenter son amendement (A/C.3/390), amendement que la représentante de l'Inde a également appuyé (170<sup>e</sup> séance), M. Watt croit devoir affirmer la nécessité de certaines directives en ce qui concerne l'utilisation des fonds de l'Appel. Sous sa forme actuelle, l'amendement de la Norvège permettrait à une organisation internationale de recueillir des fonds, qui n'entreraient nullement dans un circuit international.

La Commission doit donc trancher une question fondamentale, celle de savoir si la responsabilité de l'Appel doit incomber au FISE ou à une commission consultative de l'Assemblée générale. La première solution, estime le représentant de l'Australie, ne s'avèrera point satisfaisante, en raison de l'effet qu'elle produirait sur la coopération des organismes bénévoles. Une autre question se pose, celle de savoir s'il convient de donner au FISE la totalité ou une partie seulement des fonds recueillis. Sur ce point M. Watt croit pouvoir affirmer que l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO et les organisations bénévoles appropriées ont droit à une part des fonds recueillis par l'Appel. Il faut aussi ré-

Assembly or of the Economic and Social Council. In view of the international character of UNAC, it would be more appropriate to allow all the Member States to have a part in influencing the operation of the Appeal.

Mr. Watt realized that there were complications in regard to his amendment; he felt, nevertheless, that it was the most satisfactory proposal which had been put forward. In any event, he would abide by the decision of the Committee.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America) stated that her delegation would also abide by the decision of the Committee.

Like the Canadian representative, she would be happy, as a sponsor of the joint draft resolution, to accept the New Zealand amendment thereto.

She recognized the weighty argument concerning the moral value of the Appeal, but felt that that was not the main issue before the Committee. The use of the name "United Nations Appeal for Children" would have very little effect in itself; what was needed was to find effective means of touching the hearts of those who could contribute.

The Norwegian representative seemed to have assumed (170th meeting) that under the terms of the joint draft resolution no appeal could be made unless the entire proceeds thereof were allocated to UNICEF. But nowhere in the draft resolution was it stated that national appeals were not allowed or that funds collected through such appeals must be given to UNICEF. What was stated was that when the United Nations name was used, the funds collected would have to be given to the United Nations organization concerned, namely, UNICEF. Great efforts had been made to prevent the name from being used commercially and there was a danger that if it were used for national appeals for children, permission to use it in regard to innumerable other good causes would also be requested.

Mrs. Roosevelt's concern in regard to that question was based on the Secretary-General's report to the Economic and Social Council.<sup>1</sup> It was stated therein that no information concerning UNAC had been received from the various national committees concerned. Mr. Ording, the former Director of UNAC, would no doubt be able to tell the Committee that that information had since been received. The United States representative supported the view that a small staff under the Secretary-General was needed to continue to stimulate the various national committees. It was impossible, however, for such a group to supervise the various national campaigns and, in Mrs. Roosevelt's opinion, no such attempt should be made. UNICEF, on the other hand, had representatives in the recipient countries; it would therefore be necessary to concentrate attention only on the contributing countries.

soudre une troisième question, celle de savoir si la Commission consultative, au cas où sa création serait décidée, devrait être une commission de l'Assemblée ou une commission du Conseil économique et social. En raison du caractère international de l'Appel, le représentant de l'Australie estime qu'il conviendrait de permettre à tous les Etats Membres d'exercer leur influence sur de fonctionnement de l'Appel.

M. Watt comprend fort bien que son amendement soulève certaines questions complexes; mais il lui semble que sa proposition est la plus satisfaisante de toutes celles qui ont été soumises à la Commission. Il s'en tiendra, de toute manière, à ce que décidera la Commission.

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) indique que sa délégation s'en tiendra elle aussi à la décision de la Commission.

Comme le représentant du Canada, elle se déclare prête, en tant que l'un des auteurs du projet de résolution commun, à accepter l'amendement de la Nouvelle-Zélande à ce texte.

Elle reconnaît tout le poids de l'argument relatif à la valeur morale de l'Appel, mais elle estime que là n'est pas la question essentielle soumise à la Commission. L'emploi du titre "Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance" produira en soi peu d'effet; il faut surtout trouver un moyen efficace de toucher le cœur de ceux qui peuvent contribuer à cette œuvre.

La représentante de la Norvège semble supposer (170<sup>e</sup> séance) que, aux termes du projet de résolution commun, il serait impossible de lancer un appel, à moins que tout le produit n'en soit versé au FISE. Or, il n'est dit nulle part dans le projet de résolution commun que les appels nationaux ne seront pas autorisés ou que les fonds recueillis grâce à de tels appels devront être versés au FISE. Par contre, il est dit dans ce projet de résolution commun que tout argent recueilli au nom des Nations Unies doit être remis à l'organisme approprié de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire au FISE. De grands efforts ont été déployés pour éviter l'emploi commercial du nom des Nations Unies et l'on risque, s'il en est fait usage pour des appels purement nationaux en faveur de l'enfance, de voir se multiplier les demandes d'autorisation d'utiliser ce nom pour d'autres bonnes causes.

La préoccupation qu'éprouve Mme Roosevelt à ce sujet est causée par le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social<sup>1</sup>, où il est dit qu'aucun renseignement concernant l'Appel n'a été reçu des différents comités nationaux. M. Ording, ancien Directeur de l'Appel, sera, sans aucun doute, en mesure de faire savoir à la Commission que ces renseignements ont maintenant été reçus. Mme Roosevelt estime, elle aussi, qu'un personnel restreint placé sous les ordres du Secrétaire général serait nécessaire pour continuer à stimuler les divers comités nationaux. Mais un tel groupe ne serait pas en mesure de contrôler les diverses campagnes nationales et Mme Roosevelt est opposée à toute tentative de ce genre. D'autre part, le FISE a des représentants dans les pays bénéficiaires; il suffira donc de concentrer l'attention sur les seuls pays donateurs.

<sup>1</sup> Document E/861.

<sup>1</sup> Document E/861.

The Netherlands representative had spoken of the need for propaganda. Propaganda, however, was expensive; what was really needed was national campaigns, supervised and controlled on the spot. If it were desired to use the words "United Nations", a small number of representatives of UNICEF would be able to associate themselves with the work and supervise it. That would be a clearer and more practical way of organizing the Appeal. The field staff already existed, at least in the recipient countries, and only a small headquarters staff would be needed. The headquarters staff could perhaps be composed of the group already working under the Secretary-General; that would depend upon the decision of UNICEF.

The Indian representative had said (170th meeting) that she would support the Australian proposal because UNICEF had been set up to deal only with emergency conditions in war-devastated countries. It must be noted, however, that the organization had already extended its work to India, China and Latin America.

It was obvious that the war-devastated countries had needed help urgently, but it had since been realized that many countries were in need of permanent assistance. UNICEF had only a small budget, however, and had therefore concentrated its attention on the war-devastated areas, an anti-tuberculosis campaign and certain food studies, carried out in co-operation with the Food and Agriculture Organization. It must be remembered that UNAC had originally been established for a period of one year, with a view to raising contributions from individuals equivalent to one day's pay.

Mrs. Roosevelt wished to emphasize the fact that when the words "United Nations" were used in connexion with an appeal for children, the proceeds of that appeal should go to an organ of the United Nations. When such an appeal was initiated by national groups, the proceeds could obviously be given to any organization or cause. In reply to a previous question by the Netherlands representative, she pointed out that UNICEF was already receiving contributions both in cash and in kind.

As a sponsor of the joint draft resolution, the United States representative accepted the Australian amendment to the second paragraph of the preamble. She opposed, however, the suggestion for the deletion of the third paragraph of the preamble.

The text proposed by Australia as a substitute for paragraph 1 was unnecessary.

With regard to paragraph 2, Mrs. Roosevelt opposed the insertion of the word "Governments"; Governments could hardly be asked to contribute as such to UNICEF and then again to the voluntary fund to which organizations and individuals were supposed to contribute. The co-operation of non-governmental organizations was already envisaged in the joint draft resolution. Moreover, UNICEF was already working with WHO and UNESCO.

In regard to paragraph 3, it should be clearly understood that the proceeds of a campaign in

La représentante des Pays-Bas a parlé de la nécessité d'une propagande. La propagande coûte cher; ce qu'il faut vraiment, ce sont des campagnes nationales, dirigées et contrôlées sur place. Si l'on désirait faire usage des mots "Nations Unies", un petit nombre de représentants du FISE pourraient participer au travail et le contrôler. Ce serait là un moyen plus simple et plus pratique d'organiser l'Appel. Le personnel d'exécution existe déjà, tout au moins dans les pays bénéficiaires, et il n'y aurait besoin que d'un personnel restreint au siège. Selon ce que déciderait le FISE, le personnel du siège pourrait peut-être être constitué par le groupe qui travaille actuellement sous la direction du Secrétaire général.

La représentante de l'Inde a déclaré (170<sup>e</sup> séance) qu'elle voterait pour la proposition de l'Australie, parce que le FISE n'a été créé que pour s'occuper de la situation critique des pays dévastés par la guerre. Mais, il faut remarquer que cette organisation a, dès à présent, étendu le champ de ses travaux jusqu'à l'Inde, la Chine et l'Amérique latine.

Il est évident que les pays dévastés par la guerre avaient un besoin urgent d'aide; mais l'on s'est rendu compte depuis que bien des pays ont besoin d'une assistance permanente. Le FISE ne dispose, toutefois, que d'un budget limité et s'est donc consacré surtout aux régions dévastées par la guerre, à une campagne de lutte contre la tuberculose et à certains problèmes alimentaires étudiés de concert avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Il ne faut pas oublier que l'Appel a été primitivement institué pour une période d'un an, afin de recueillir des contributions individuelles égales au produit d'une journée de travail.

Mme Roosevelt insiste à nouveau sur la nécessité de remettre à un organe de l'Organisation des Nations Unies les fonds résultant des collectes, chaque fois que l'expression "Nations Unies" est employée pour un appel en faveur des enfants. Lorsqu'un appel de ce genre est lancé par des groupes nationaux, les fonds recueillis peuvent évidemment être remis à n'importe quelle organisation ou cause. En réponse à une question précédente de la représentante des Pays-Bas, Mme Roosevelt fait remarquer que le FISE reçoit déjà des dons en nature et en espèces.

En tant que l'un des auteurs du projet de résolution commun, elle accepte l'amendement de l'Australie au deuxième paragraphe du préambule. Mais elle se déclare contre la proposition tendant à supprimer le troisième paragraphe du préambule.

D'autre part, elle trouve superflu le texte proposé par l'Australie pour le paragraphe premier.

Elle est également opposée à l'insertion du mot "gouvernements" au paragraphe 2, car c'est trop attendre des gouvernements que de leur demander de contribuer, en tant que gouvernements, au FISE, puis d'en faire autant au profit du fonds bénévole auquel les organisations et les particuliers sont supposés contribuer. La coopération des organisations non gouvernementales est déjà envisagée dans le projet de résolution commun. De plus, le FISE travaille déjà de concert avec l'OMS et l'UNESCO.

Pour ce qui est du paragraphe 3, Mme Roosevelt répète que les fonds recueillis à la

which the name of the United Nations was used must be given to the appropriate organ of the United Nations.

In regard to paragraph 5, she felt that it would be both clumsy and unwise to set up an advisory committee of the General Assembly.

Summing up her arguments on the Australian amendment, Mrs. Roosevelt expressed her conviction that UNICEF was the appropriate body to supervise the work of UNAC and reminded the Australian representative that the question was purely one of method. The problem of expenses would be for the Fifth Committee to decide if UNAC were to remain under the supervision of the Secretary-General; otherwise, that decision should be left to UNICEF. It was important that the Assembly should find some way of safeguarding the use of the name of the United Nations and that would not be possible, under the terms of the Australian proposal, without a very large field staff.

Mrs. MENON (India) wished to clarify the statement she had made at the 170th meeting. She had said not that UNICEF dealt only with children in war-devastated areas, but that it had been created for that purpose. She was well aware that its current activities extended to her own country. She felt, however, that the Committee was inclined to think more in terms of Europe than of Asia, which would require assistance such as that given by the UNICEF for many years to come.

Mrs. CORBET (United Kingdom) hoped that the draft resolution submitted by her delegation would win the approval of the Committee. That resolution was conceived along the same general lines as the Australian amendment to the joint draft resolution; it differed from the amendment mainly in that it would restrict the duties of the staff more narrowly and would thus ensure that the Appeal would be conducted economically and sensibly. The Australian representative himself had pointed out that the promotional stage of UNAC was over and that consequently a smaller staff and less money would be required. There appeared to be agreement between the two delegations on the need to continue to operate UNAC and to do so by means of staff controlled by the Secretary-General, and almost complete agreement with respect to the flexibility of the distribution of proceeds.

Mrs. Corbet was prepared to make a drafting change in the third paragraph, beginning with the word "Authorizes", in order to eliminate any possible doubt that the Appeal was intended to be a continuation of the one conducted during the previous year. She agreed with the United States representative that propaganda was expensive, and pointed out that the United Kingdom draft resolution did not call for further propaganda.

The suggestion of the Netherlands representative that a small staff should be stipulated was not acceptable because the concept was a relative one. It would be necessary to state clearly that the staff should be considerably smaller than the

suite d'une campagne à laquelle a été associé le nom des Nations Unies doivent aller à l'organe approprié de l'Organisation des Nations Unies.

Elle estime, d'autre part, qu'il serait à la fois peu commode et peu sage d'instituer une commission consultative de l'Assemblée générale.

Résumant ses arguments à l'égard de l'amendement de l'Australie, Mme Roosevelt se déclare convaincue que le FISE est bien l'organisme approprié pour contrôler les travaux de l'Appel et rappelle au représentant de l'Australie qu'il s'agit là uniquement d'une question de méthode. Il appartiendrait à la Cinquième Commission de résoudre le problème des dépenses, dans le cas où l'Appel resterait placé sous le contrôle du Secrétaire général; sinon, c'est au FISE que devrait être laissé le soin de décider. Il importe que l'Assemblée trouve un moyen pour protéger le nom des Nations Unies, ce qui ne serait pas possible, aux termes de la proposition de l'Australie, sans un personnel d'exécution très nombreux.

Mme MENON (Inde) tient à préciser la déclaration qu'elle a faite à la 170<sup>e</sup> séance. Elle a dit, non pas que le FISE s'occupait uniquement des enfants des zones dévastées par la guerre, mais qu'il a été créé à cette fin. Elle sait fort bien que son propre pays bénéficie actuellement des services du FISE. Toutefois, il lui semble que la Commission a plutôt tendance à penser à l'Europe qu'à l'Asie en cette matière, alors que ce dernier continent aura besoin pendant de nombreuses années à venir d'une aide semblable à celle qu'accorde le FISE.

Mme CORBET (Royaume-Uni) espère que le projet de résolution présenté par sa délégation recueillera l'approbation de la Commission. Ce projet de résolution s'inspire des mêmes principes généraux que l'amendement de l'Australie au projet de résolution commun; la principale différence est que le projet de résolution du Royaume-Uni limite les fonctions du personnel plus que ne le fait l'amendement de l'Australie et assure ainsi que l'Appel sera géré d'une manière économique et judicieuse. Le représentant de l'Australie lui-même a souligné que le stade de la campagne en faveur de l'Appel est terminé et que la suite des opérations exigera moins de personnel et moins de fonds. Les deux délégations semblent être d'accord sur la nécessité de prolonger l'Appel, et cela, en utilisant un personnel placé sous les ordres du Secrétaire général; il semble également y avoir un accord presque complet concernant la souplexe à exiger du système de répartition des sommes collectées.

Mme Corbet est disposée à modifier le texte du troisième paragraphe, commençant par le mot "Autorise", afin qu'il soit hors de doute que l'Appel est destiné à faire suite à la campagne de l'année précédente. Elle reconnaît, avec la représentante des Etats-Unis, que la propagande est onéreuse, mais fait remarquer que le projet de résolution du Royaume-Uni ne demande pas que la propagande soit poursuivie.

On ne saurait accepter la proposition de la représentante des Pays-Bas visant à inclure une disposition prévoyant un personnel restreint, étant donné que cette notion est relative. Il faudrait préciser que ce personnel devrait être réduit

staff required in 1948, having regard to the fact that UNAC had already been established in most countries.

The fourth paragraph of the United Kingdom draft resolution called upon the Economic and Social Council to determine policy regarding UNAC; it appeared wiser to let that body—rather than a committee of the General Assembly—look thoroughly into the matter and attempt to simplify the administration of UNAC bearing in mind the fact that a number of individual agreements with Governments had been concluded, information had been distributed, and sufficient publicity had been given to the project during the previous year. In the light of that experience it should be possible to evolve a formula for further agreements with Governments concerning the use of the name of the United Nations, a measure which, taken in conjunction with the limited duties prescribed in the fifth paragraph of the draft resolution, should make it possible to use a smaller staff.

Mrs. Corbet pointed out that the Australian suggestion for the insertion of the word "primarily" in paragraph 3 of the joint draft resolution would leave matters rather vague, since it might be interpreted to mean that anything between 51 per cent and 99 per cent of the total proceeds should go to UNICEF.

The United Kingdom delegation saw no reason for setting up a General Assembly committee to deal with a matter which fell entirely within the sphere of the Economic and Social Council's activities. The Council was considered sufficiently representative of the United Nations as a whole to deal with all other important matters in the social field; it was consequently competent to deal with UNAC.

The United Kingdom proposal had been introduced as a draft resolution and consequently did not command priority in voting. Inasmuch as the Chilean representative had moved that the fourth paragraph of the draft resolution should be accepted as an amendment to paragraph 3 of the Australian amendment, Mrs. Corbet requested permission to move that the fifth paragraph should be accepted as an amendment to paragraph 4 of the Australian amendment.

Mr. HILL (Secretariat) wished to recall a few facts relevant to one of the remarks of the United States representative. When the Secretary-General had presented his report to the Economic and Social Council in August 1948, only ten national campaigns had been completed, and those very recently; it was for that reason that final reports had not yet become available. Final audited accounts and full reports had since been received from Cuba, the Dominican Republic, Greece and Kenya, while reports and financial statements, not fully audited but in reasonably complete form, had been received from Canada, China, New Zealand, the Philippines, the Union of South Africa and the United Kingdom. Moreover, preliminary reports had been received from thirty additional countries. While twenty-seven

d'une manière substantielle par rapport à celui de 1948, étant donné que l'Appel a déjà été organisé dans la plupart des pays.

Le quatrième paragraphe de la résolution du Royaume-Uni invite le Conseil économique et social à déterminer la politique à suivre en ce qui concerne l'Appel. Il est apparemment plus judicieux de confier à cet organe, plutôt qu'à une commission de l'Assemblée générale, le soin d'étudier la question dans le détail et de chercher le moyen de simplifier l'administration de l'Appel, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'accords ont été conclus séparément avec certains gouvernements, que des renseignements ont été communiqués et que le projet a reçu une publicité suffisante au cours de l'année précédente. Il devrait être possible, à la lumière de l'expérience acquise, d'établir une formule pour les accords qui seront conclus avec les gouvernements concernant l'utilisation du nom de l'Organisation des Nations Unies; cette mesure, jointe à la limitation de fonctions prévue au cinquième paragraphe du projet de résolution, devrait permettre de réduire le personnel.

La proposition de l'Australie visant à ajouter le mot "essentiellement" dans le paragraphe 3 du projet de résolution commun ne précise pas grand-chose, étant donné que ce mot peut s'appliquer à toute somme représentant de 51 à 99 pour 100 du montant total de la collecte.

La délégation du Royaume-Uni ne voit pas pourquoi on chargerait une commission de l'Assemblée générale de s'occuper d'une question qui relève intégralement de la compétence du Conseil économique et social. Ce dernier est jugé suffisamment représentatif de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies pour examiner toutes les autres questions importantes dans le domaine social; il est donc compétent pour s'occuper de l'Appel.

La proposition du Royaume-Uni a été présentée sous forme de projet de résolution et ne demande donc pas à être mise aux voix en priorité. Etant donné que le représentant du Chili a lui-même proposé que le quatrième paragraphe du projet de résolution du Royaume-Uni soit accepté en tant qu'amendement au paragraphe 4 de l'amendement de l'Australie, Mme Corbet demande l'autorisation de proposer le cinquième paragraphe de son projet de résolution à titre d'amendement au paragraphe 4 de l'amendement de l'Australie.

M. HILL (Secrétariat) tient à signaler quelques faits concernant les observations faites par la représentante des Etats-Unis. Lorsque le Secrétaire général a présenté, en août 1948, son rapport au Conseil économique et social, les campagnes en faveur du FISE venaient à peine de se terminer dans dix pays seulement, ce qui explique pourquoi on ne disposait pas encore de rapports définitifs. Depuis lors, Cuba, la République Dominicaine, la Grèce et le Kenya ont envoyé des relevés de comptes définitifs et des rapports complets, tandis que le Canada, la Chine, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, l'Union Sud-Africaine et le Royaume-Uni ont envoyé des rapports et des états qui ne sont pas encore entièrement collationnés, mais sont assez complets. De plus, trente autres pays ont envoyé des

national campaigns had been completed, forty-three were still in progress.

In reply to the Canadian representative, Mr. Hill stated that the Secretariat estimated the cost of implementing the various proposals before the Committee which left the responsibility for the operation of UNAC in the hands of the Secretary-General at 150,000 dollars; that estimate would, of course, be subject to review by the Fifth Committee.

With reference to the important question of safeguarding the use of the United Nations name, the Secretary-General felt it would not be proper that he himself should determine the conditions on which that name should be used in connexion with national campaigns. He felt that those conditions should be clearly defined in advance or that he should be advised by a representative body at the inter-governmental level, as in the past.

One of the main issues before the Committee was whether the Secretary-General or UNICEF should be assigned the responsibility for the functioning of UNAC. In his first report to the Economic and Social Council on the possible implementation of resolution 48 (I) of the General Assembly<sup>1</sup> the Secretary-General had recommended that, in the interests of administrative simplicity and in order to avoid overlapping and creating confusion in the public mind, UNAC should be merged with UNICEF. That recommendation had not been accepted. Arrangements had then been made to avoid overlapping; thus UNICEF had abandoned the idea of making public appeals for private funds. Nevertheless, confusion had undeniably persisted, and the Secretary-General's representative had consequently been instructed to repeat, at the seventh session of the Economic and Social Council, the Secretary-General's original suggestion with respect to the unification of the two bodies.

On the other hand, UNAC, functioning separately, had aroused a response of unexpected warmth, scope and universality and had brought in gratifying financial returns. Moreover, certain specialized agencies had formally expressed the desire that they should be more closely associated with its work in the future and that part of the proceeds should be used for the benefit of their programmes for mothers and children. In view of those facts, the Secretary-General did not wish to press the above administrative considerations to the exclusion of other considerations which the Committee was called upon to take into account. He felt that the Governments represented on the Committee were in a good position to decide in what manner the aims of UNAC might best be realized. He was anxious that relief to children should be provided in the most efficacious way possible and would be happy to follow any instructions of the General Assembly to achieve that purpose.

The CHAIRMAN invited Mr. Ording, former Director of UNAC, to address the Committee in his private capacity and to give it the benefit of his experience.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fourth Session, Supplement No. 9.

rapports préliminaires. Vingt-sept campagnes nationales sont terminées, quarante-trois sont encore en cours.

En réponse au représentant du Canada, M. Hill déclare que le Secrétariat évalue à 150.000 dollars les dépenses qu'entrainera la mise en œuvre des différentes propositions soumises à l'examen de la Commission qui laissent au Secrétaire général le soin de diriger le fonctionnement de l'Appel; ce chiffre est provisoire et pourra être révisé par la Cinquième Commission.

Quant à l'importante question de la protection du nom des Nations Unies, le Secrétaire général ne pense pas qu'il lui appartient de fixer les conditions dans lesquelles on pourrait faire usage de ce nom à l'occasion des campagnes nationales. Il estime que ces conditions devraient être définies d'avance de la façon la plus claire, ou que, sinon, il puisse recevoir, comme par le passé, les avis d'un organisme représentatif, situé sur le plan intergouvernemental.

Entre autres questions importantes, la Commission doit décider si la direction du fonctionnement de l'Appel doit être confiée au Secrétaire général ou au FISE. Dans le premier rapport qu'il a adressé au Conseil économique et social au sujet de la mise en œuvre éventuelle de la résolution 48 (I) de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, le Secrétaire général a recommandé que l'Appel soit rattaché au FISE, ce qui simplifierait l'administration et éviterait tout double emploi en même temps que la confusion dans l'opinion publique. Cette recommandation n'a pas été acceptée. Des dispositions ont alors été prises en vue d'éviter le double emploi. Le FISE a renoncé à l'idée de faire des appels publics pour obtenir des fonds privés. Toutefois, la confusion n'a pas cessé de se produire. Aussi, le représentant du Secrétaire général a-t-il été chargé de présenter à nouveau, à la septième session du Conseil économique et social, la proposition primitive du Secrétaire général prévoyant la fusion de l'Appel et du FISE.

D'autre part, l'Appel, fonctionnant de façon autonome, a reçu un accueil aussi enthousiaste qu'universel et a permis de réaliser des collectes fort satisfaisantes. En outre, certaines institutions spécialisées ont officiellement exprimé le vœu de participer plus directement aux activités futures de l'Appel et d'avoir leur part des fonds recueillis, qui serait consacrée à leurs œuvres de secours aux mères et aux enfants. Le Secrétaire général ne désire donc pas insister sur l'aspect administratif de la question, au détriment des autres considérations dont la Commission a à tenir compte. M. Hill considère que les gouvernements représentés à la Commission sont bien placés pour décider quel sera le meilleur moyen d'atteindre les buts fixées à l'Appel. Il désire ardemment que l'enfance soit secourue de la manière la plus efficace possible et sera heureux d'exécuter les instructions que l'Assemblée générale lui donnera à cet effet.

Le PRÉSIDENT invite M. Ording, ancien Directeur de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, à prendre la parole, à titre personnel, afin de faire bénéficier la Commission de son expérience.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, quatrième session, Supplément No. 9.

Mr. ORDING thanked the Chairman for the opportunity to state his views.

He wished to express his gratitude to voluntary workers all over the world who had made the success of UNAC possible and his gratification at the fact that the Committee was in agreement that UNAC should be continued.

He drew the Committee's attention to the fact that it was faced with a crucial decision, since the manner in which UNAC was to be continued might well decide its fate. It could be kept worldwide and flexible, as it had been in the past, or—if the joint draft resolution were adopted—it could be discarded in favour of a new approach, a new appeal, a new and tremendous task, the consequences of which were unknown.

UNAC had had two purposes: to give material assistance to children on a non-discriminatory basis, and to provide an opportunity for people everywhere to act in unison in a worthy cause. The success of the second purpose had made possible the success of the first. Mr. Ordning feared that the adoption of the joint draft resolution would hamper the achievement of that second purpose and thereby endanger the success of the whole project.

The United States representative had stated that UNICEF should be the sole recipient of proceeds only when the name of the United Nations had been used in the collection campaign. There was no other limitation, however, that the United Nations could make. Any country was free to conduct a national campaign and to donate such funds as it wished to UNAC. The question was precisely whether all funds collected with the use of the name of the United Nations must be used for UNICEF; in the past, UNAC had permitted some of the funds to be retained for child welfare activities already existing in a country, provided they were exercised in accordance with the principles of the United Nations. Of forty countries which had contributed to UNICEF as a result of national campaigns, only ten had handed over their entire proceeds, amounting to only 14 per cent of the total collected. The remaining thirty had not fulfilled the provision contained in the joint draft resolution. Thus, of the funds collected in the United States, less than 10 per cent had been given to UNICEF.

Mr. Ordning asked whether the majority of the countries represented on the Committee were prepared, in the event that the joint draft resolution were adopted, to change their policies accordingly and to pledge their co-operation in handing over to UNICEF the total proceeds of national campaigns in which the name of the United Nations was used. Previous negotiations had shown that that could not be achieved; had a general change in attitude taken place since?

He also asked whether, if the joint draft resolution were adopted, it would still be possible to keep part of the proceeds given to UNICEF within a contributing country, as had been done in the past in the case of twenty-two of forty contributing countries. Unless that arrangement

M. ORDING remercie le Président de lui donner l'occasion de faire connaître son point de vue.

Il tient à exprimer sa gratitude envers les travailleurs bénévoles qui, dans le monde entier, ont permis le succès de l'Appel, et sa satisfaction de voir que la Commission est d'accord pour que cette œuvre se poursuive.

Il attire l'attention de la Commission sur l'importance de la décision qu'elle doit prendre, car la façon dont l'Appel sera prolongé peut fort bien décider du sort de cette entreprise. L'Appel peut être maintenu selon un système d'organisation souple, s'étendant au monde entier, comme par le passé, ou bien, si le projet de résolution commun est adopté, être abandonné au profit d'un nouvel effort, d'un nouvel appel, d'une œuvre immense et nouvelle, dont on ne peut encore prévoir les résultats.

L'Appel avait deux fins: fournir à tous les enfants, sans distinction, une aide matérielle, et donner la possibilité aux peuples du monde entier de travailler en commun à une grande cause. C'est parce qu'on a atteint la seconde de ces fins qu'il a été possible d'atteindre la première. M. Ordning craint que, en adoptant le projet de résolution commun l'on n'empêche la réalisation de ce second dessein et ne compromette par là le succès de toute l'entreprise.

La représentante des Etats-Unis a déclaré que le FISE ne devrait être l'unique bénéficiaire des fonds recueillis que lorsque le nom des Nations Unies aurait été employé dans les campagnes organisées aux fins de collecte. Il n'y a aucune autre restriction que l'Organisation des Nations Unies puisse faire. Tout pays est libre de mener une campagne nationale et de verser à l'Appel tel montant qu'il juge bon. La question est précisément de savoir si tous les fonds recueillis en employant le nom des Nations Unies doivent être affectés au FISE. Dans le passé, l'Appel a permis qu'une partie des fonds soit réservée aux œuvres d'assistance à l'enfance existant déjà dans les pays, sous réserve que ces œuvres agissent conformément aux principes des Nations Unies. Parmi les quarante pays qui ont versé des contributions au FISE à la suite de campagnes nationales, il n'y en a que dix qui aient versé le montant intégral des fonds recueillis, représentant 14 pour 100 seulement du produit total des collectes. Les trente autres pays n'ont pas agi comme le prévoit le projet de résolution commun. C'est ainsi que sur les fonds recueillis aux Etats-Unis, moins de 10 pour 100 ont été versés au FISE.

M. Ordning voudrait donc savoir si la plupart des pays représentés à la Commission seraient disposés, au cas où le projet de résolution commun serait adopté, à se conformer à ses dispositions et à promettre leur collaboration pour remettre au FISE le produit total des campagnes nationales menées au nom des Nations Unies. Les pourparlers qui ont déjà eu lieu ont montré que cela ne pouvait être réalisé; l'attitude générale s'est-elle modifiée depuis?

M. Ordning voudrait également savoir s'il serait encore possible, au cas où le projet de résolution commun serait adopté, de garder dans le pays donateur lui-même une partie des sommes recueillies pour le FISE, comme cela s'est fait par le passé dans vingt-deux des quarante pays

could be maintained, a number of countries might refuse to institute a fund-collecting campaign.

It should be stressed that UNAC differed from all other projects of the United Nations in that it had directly used non-governmental organizations in the service of the United Nations. Use of those organizations on the international level had been of the greatest importance. Mr. Ording questioned whether they would continue to cooperate with UNAC if the latter were placed under the control of UNICEF, as suggested in the joint draft resolution.

It should also be noted that the Appeal made the previous year had been world-wide, whereas UNICEF operated in only thirty countries. Although the Secretary-General had originally proposed that UNAC should be merged with UNICEF, subsequent experience had shown that the Assembly, in setting up UNAC as a separate body under the Secretary-General, had been right. To merge the two at that juncture would only create confusion; great efforts had been made to establish UNAC in the public mind and fresh efforts would be required to make the new situation clear to the public. Such an action would be contrary to accepted principles of public relations.

An efficient and economical administration was required; it could best be ensured by retaining the small existing staff which had never done the actual work of collecting funds but which had been the nucleus stimulating and directing the activities of voluntary workers and national committees.

With regard to the question of safeguarding the use of the name of the United Nations, UNAC had done more for that name than a number of other efforts. The Secretariat estimated the cost of continuing UNAC in its existing form at only 150,000 dollars, a trifling sum compared with the resulting benefit to children in need of emergency relief.

Mr. Ording was in favour of a committee of the General Assembly to advise the Secretary-General on matters of policy with which the existing Committee did not have the time to deal. There would be two crucial months between the termination of the current session of the General Assembly and the opening of the next session of the Economic and Social Council; during that period the world would be in doubt as to the status of UNAC unless such a committee were set up.

He appealed to the United States delegation not to reverse its previous position with respect to UNAC and to take into account the different conditions existing in different countries.

In conclusion, he appealed to the Committee to allow UNAC to continue in existence on its existing basis rather than to launch a new and untried project, involving great risks.

The meeting rose at 1 p.m.

participant à l'Appel. Si cet arrangement ne peut pas être maintenu, il se peut qu'un certain nombre de pays refusent de mener une campagne pour la collecte des fonds.

Il convient de souligner que l'Appel se distingue de toutes les autres entreprises de l'Organisation des Nations Unies, en ce qu'il s'est adressé directement à des organisations non gouvernementales pour mener à bien une œuvre servant les fins des Nations Unies. Le fait d'avoir eu recours à ces organisations sur le plan international revêt la plus grande signification. M. Ording se demande si les organisations en question continueront à coopérer avec l'Appel, si celui-ci est placé sous le contrôle du FISE, comme il est suggéré dans le projet de résolution commun.

Il faut aussi noter que l'appel lancé l'année dernière a été universel, alors que l'activité du FISE ne s'étend qu'à trente pays. Bien que le Secrétaire général ait, au début, proposé la fusion de l'Appel et du FISE, l'expérience a montré depuis que l'Assemblée, en faisant de l'Appel un organisme distinct, placé sous l'autorité du Secrétaire général, a eu raison. Si ces deux organismes étaient fondus en un seul, cela ne pourrait que créer de la confusion; de grands efforts ont été déployés pour faire connaître l'œuvre de l'Appel et il faudrait de nouveaux efforts pour que le public comprenne clairement la situation nouvelle. Cette mesure irait à l'encontre des principes établis qui gouvernent les relations avec le public.

Il faut qu'il y ait une administration peu coûteuse et qui fonctionne bien; elle pourrait être assurée par le personnel actuel, peu nombreux, qui ne s'est jamais occupé de la collecte proprement dite, mais a constitué un centre de direction, chargé d'encourager l'activité des travailleurs bénévoles et des comités nationaux.

En ce qui concerne la protection du nom des Nations Unies, M. Ording déclare que l'Appel a fait plus pour le prestige de ce nom que nombre d'autres entreprises. Le Secrétariat a estimé à 150.000 dollars seulement la somme qui serait nécessaire pour maintenir l'Appel sous sa forme actuelle; cette somme est minime si on la compare aux résultats que l'on a obtenus au profit des enfants qui ont besoin d'une aide immédiate.

M. Ording se prononce en faveur de la constitution d'une commission de l'Assemblée générale chargée de conseiller le Secrétaire général sur les directives à appliquer, ce dont la Commission actuelle n'a pas le temps de s'occuper. Deux mois décisifs séparent la clôture de la présente session de l'Assemblée générale de l'ouverture de la prochaine session du Conseil économique et social; il se peut que pendant ces deux mois certains doutes naissent dans l'esprit du public quant au statut de l'Appel, à moins que l'on ne crée cette commission.

M. Ording s'adresse à la délégation des Etats-Unis, lui demandant de ne pas modifier l'attitude qu'elle avait adoptée précédemment à l'égard de l'Appel et de se souvenir que les conditions diffèrent d'un pays à l'autre.

Pour conclure, il demande à la Commission de permettre à l'Appel de poursuivre son activité sur les bases actuelles, plutôt que d'appliquer un plan nouveau qui n'a pas encore fait ses preuves et qui comporterait de grands risques.

La séance est levée à 13 heures.